

Charte de participation des enseignant·es au programme *Livres ensemble* 2023-24

L'enseignant·e qui participe à un projet *Livres ensemble* s'engage à :

Avant le dépôt du projet :

- clarifier avec la bibliothécaire les modalités financières et organisationnelles du projet ;
- définir avec la bibliothécaire le mode de collaboration et la répartition des tâches ;
- trouver avec la bibliothécaire une manière de valoriser le travail des élèves.

Tout au long du projet :

- réaliser les activités conformément au projet déposé ;
- tenir informée la bibliothécaire de l'avancée du projet ;
- annoncer les modifications importantes apportées au projet durant sa réalisation, à la bibliothécaire et si besoin, au SEEO.

En fin de projet :

- clore le projet en valorisant les réalisations des élèves,
- participer à la rédaction d'un bilan du projet avec la bibliothécaire,
- soutenir la bibliothécaire pour faire connaître le projet et, selon les cas, à le mutualiser au sein du centre.

L'enseignant·e qui bénéficie de la visite d'un·e intervenant·e s'engage à :

Avant l'intervention

- préparer ses élèves en vue de l'intervention (selon la nature de celle-ci) ;
- collaborer avec la bibliothécaire pour l'organisation de l'intervention.

Pendant l'intervention

- accueillir l'intervenant·e dans les locaux prévus pour l'intervention ;
- participer à l'intervention ;
- au besoin, intervenir dans la gestion du groupe.

Après l'intervention

- réinvestir les activités menées ;
- proposer éventuellement des activités de suivi.